Liste des personnes habilitées à effectuer les contrôles du Pass sanitaire

#RETOUR AU FOOT

La personne habilitée signataire est informée des modalités de contrôle suivantes :
- lors de l'accès des personnes, lecture des justificatifs, sous format papier ou numérique, au moyen de l'application *« TousAntiCovid Verif »* ou visuellement s'il est impossible de réaliser le contrôle avec un smartphone, et du résultat
- positif ou négatif de détention d'un justificatif conforme ;
- pas de contrôle de la carte d'identité de la personne ;
- refus de l'accès aux personnes ne présentant pas un justificatif conforme ;
- non-conservation des informations recueillies dans le cadre du contrôle.

Télécharger l'application

Août 2021 - FFF/ irweego 03 44 23 48 48